

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY
COMTÉ DE RICHMOND
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'AMIANTE

SESSION
SPÉCIALE

À une session spéciale du conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Richmond, de la Municipalité Régionale de Comté des Appalaches, tenue mercredi le 15 juillet 2009, au lieu ordinaire des sessions à 19 heures et 00 minute, à laquelle sont présents :

-2009-
JUILLET le 15

Monsieur le Maire
Messieurs les conseillers

Jean Binette
1- Jean-Claude Brochu
2- Loïc Lenoir
3- Roger Rivard
4- Luc Ladry
5- Isabelle Roberge
6- Siègne vacant

Absent :

Tous membres du conseil et formant quorum.
Sous la présidence du maire, monsieur Jean Binette.
Madame Cynthia Gagné, directrice générale, de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion.

CONVOCATION :

Les membres du conseil renonce à l'avis de convocation, en conséquence l'avis n'a pas été remis en mains propres au maire et à chaque membre du conseil quarante huit (48) heures avant la tenue de la session spéciale.

Cette session spéciale est convoquée par le maire, monsieur Jean Binette et la secrétaire-trésorière Cynthia Gagné, pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, le 15^{ième} jour de juillet 2009 à 19h00.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : mot de bienvenue et prière

La session est ouverte à 19 heures et 00 minute par le mot de bienvenue adressé par le maire monsieur Jean Binette à tous les conseillers et aux personnes présentes, suivi par la prière.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour.
- 2- Mandat à la Firme Genivar.
- 3- Période de questions.
- 4- Levée de l'assemblée.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

09-07-3470

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu
Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

MANDAT À LA FIRME GENIVAR

09-07-3471

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu
Que la municipalité de Beaulac-Garthby accepte l'offre de service professionnels de la firme Genivar pour le projet d'implantation d'un parc industriel le long de la route 112 dans le secteur sud-ouest tel que décrit dans la lettre du 15 juillet 2009.

Le mandat consiste à :

- ❖ Évaluer les débits d'eau potable et d'eaux usées en considérant une superficie de 3.8 ha d'industries moyennes à légères;
- ❖ Évaluer les travaux de collecte des eaux usées pour ces industries en incluant le restaurant et la station-service;
- ❖ Évaluer des variantes de traitement des eaux usées (soit vers les étangs existants ou à l'aide d'un traitement autonome);
- ❖ Estimer les coûts et proposer la solution la plus appropriée;
- ❖ Réaliser un plan d'ensemble des travaux proposés;
- ❖ Rencontrer la Municipalité pour présenter les résultats;
- ❖ Réaliser une demande d'aide financière dans l'un des programmes du MAMROT (PIQM ou FCCQ).

Le montant de cette dépenses est de 6 500.00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire et les conseillers répondent aux questions des contribuables.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, soussignée, Cynthia Gagné, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour toutes les résolutions autorisant des dépenses acceptées lors de cette session.

Cynthia Gagné, directrice générale

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

09-07-3472

Il est proposé par : M. Loic Lenoir

Que l'assemblée soit levée à 7 heures 17 minutes puisque tous les points à l'ordre du jour sont épuisés.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

Cynthia Gagné, directrice générale

Jean Binette, maire